
DELIBERATION N° 99/2025/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 JUIN 2025 A 14H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU BUDGET VERT DE LA CACL - EXERCICE 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 3

Nombre de Conseillers Présents : 20
Date de la convocation : Vendredi 06 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi douze juin à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

Deuxième convocation suite à la plénière initiale du 06 juin 2025 pour laquelle le quorum n'était pas atteint

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER - Serge BAFEAU - Louis-Mike CALUMEY - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Nadine COLIN - Michel DUBOUILLE - Thierry ELIBOX - Farah GRISET KHAN - Sandrine JACQUES GAÏL - Roland LOE-MIE - Yolande MILZINK-CINCINAT - Stéphanie PREVOT-BOULARD - Magali ROBO-CASSILDE - Rolande SILEBER - Serge SMOCK - Sandra TROCHIMARA - Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Kenny CHEN-TUNG a donné procuration à Thierry ELIBOX – Ruth BIDIOU CEPRIKA a donné procuration à Louis-Mike CALUMEY – Pascal BRIQUET a donné procuration à Xavier CLERVAUX

ÉTAIENT ABSENTS : Gilles ADELSON - Julner BELIZAIRE - Daniel CASTOR - Jean-Philippe CHAMBRIER - Albanie CIPPE - Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI - Seedna DELAR - Corine DIMANCHE - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Serge FELIX – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Phong LY – Mikaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Hélène PAUL – Claude PLENET – Axel RINO – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Eliodore TORVIC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Louis-Mike CALUMEY

21 POUR	Monique AZER - Serge BAFAU - Louis-Mike CALUMEY - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Nadine COLIN - Michel DUBOUILLE - Thierry ELIBOX - Farah GRISET KHAN - Sandrine JACQUES GAÏL - Roland LOE-MIE - Yolande MILZINK-CINCINAT - Stéphanie PREVOT-BOULARD - Magali ROBO-CASSILDE - Rolande SILEBER - Serge SMOCK - Sandra TROCHIMARA - Patricia VICTOR Kenny CHEN-TUNG a donné procuration à Thierry ELIBOX – Ruth BIDIOU CEPRIKA a donné procuration à Louis-Mike CALUMEY – Pascal BRIQUET a donné procuration à Xavier CLERVAUX
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles L2311-1 et suivants, L2312-1, L2321-2, L5211-1, L5216-8, L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-2 à L5217-12-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget Unique Principal ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 2019 relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales et les groupements admis à l'expérimentation de ce compte et votant leur budget par nature ;

Vu l'arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 16 octobre 2019 relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales et les groupements admis à l'expérimentation de ce compte et votant leur budget par nature ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération n° 110/2022/CACL portant approbation de la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le Budget principal, le budget PORT et le Budget OTCL ;

Vu la Délibération N° 02/2025/CACL du 31 janvier 2025 actant la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025 ;

Vu la délibération N° 16/2025/CACL du 26 mars 2025 approuvant le Compte de Gestion du budget principal M57 de l'exercice 2024 ;

Vu la délibération N° 21/2025/CACL du 26 mars 2025 portant vote du Compte Administratif Principal M57 de l'exercice 2024 ;

Vu la délibération N° 26/2025/CACL du 26 mars 2025 portant affectation de résultat 2024 du budget unique principal (M57) ;

Vu la délibération N° 31/2025/CACL relative à l'approbation du Budget Unique Principal (M57) de la CACL - Exercice 2025 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Budget Unique Principal ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Fiscalité du lundi 2 juin 2025 ;

Vu le **Rapport N° 99/2025/CACL** relatif à l'approbation du Budget Vert de la CACL - Exercice 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 99/2025/CACL** relatif à l'approbation du Budget Vert de la CACL - Exercice 2025.

ARTICLE 2

D'adopter le budget vert de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral pour l'année 2025.

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 12 juin 2025

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK